

SIVOM DE TREMBLAY-SERAZEREUX

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
(RC)

**Rénovation énergétique de l'école maternelle
9, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY-LES-VILLAGES**

Date et heure limites de réception des offres :

VENDREDI 05 MARS 2021 à 12 H 00

**SIVOM de TREMBLAY-SERAZEREUX
28170 TREMBLAY-LES-VILLAGES**



Depuis le 1er octobre 2018, pour toutes les procédures de marchés publics de plus de 25 000 € HT, la réponse par voie papier n'est plus possible. Vous devrez donc répondre obligatoirement aux consultations par voie électronique.

Le SIVOM invite tous les opérateurs économiques à anticiper l'acquisition d'une signature électronique au nom de la personne capable d'engager l'entreprise (voir article « transmission électronique » du présent règlement de consultation « note importante »).

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes.....	4
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles	4
3 - Les intervenants	5
4 - Conditions relatives au contrat.....	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
5 - Contenu du dossier de consultation	6
6 - Présentation des candidatures et des offres	6
6.1 - Documents à produire.....	6
8 - Examen des candidatures et des offres	10
8.1 - Sélection des candidatures	10
8.2 - Attribution des marchés	10
8.3 - Suite à donner à la consultation	11
9 - Echanges avec les candidats.....	12
10 - Renseignements complémentaires	12
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	12

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne la Rénovation Énergétique de l'école maternelle de TREMBLAY-LES-VILLAGES.

Lieu(x) d'exécution :
9, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY-LES-VILLAGES

Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des Articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Les conditions d'exécution de ce(s) nouveau(x) marché(s) sont précisées au C.C.A.P.

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 05 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	COUVERTURE
02	ETANCHEITE
03	TRAITEMENT DES FACADES
04	OCCULTATION
05	ELECTRICITE – VENTILATION SIMPLE FLUX

Le lot principal est le lot 03 – TRAITEMENT DES FACADES.

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot(s)	Code principal	Description
01	45261210-9	Travaux de couverture
02	45261420-4	Travaux d'étanchéification
03	45443000-4	Travaux de façade
04	45421145-2	Travaux d'installation de volets roulants
	39515400-9	Pose de stores
05	45311200-2	Travaux d'installations électriques
	45331210-1	Travaux d'installations de ventilation

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Il n'est pas imposé de forme de groupement. Toutefois, en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique, le mandataire du groupement sera solidaire de l'ensemble des membres.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Aucune prestation supplémentaire éventuelle.

3 - Les intervenants

Intervenants	Désignation	Observations
Maître d'ouvrage	SIVOM DE TREMBLAY-SERAZEREUX 9, rue de Châteauneuf 28170 TREMBLAY-LES-VILLAGES	M. Thibault PELLETIER
Maîtrise d'œuvre	GD ECO Sarl ZA Les Forts 38, Rue de Paris 28500 CHERISY	Mission de base
Étude énergétique	BUILDING SYSTEMS ENERGIES (B.S.E.) 10, rue Henry Dunant 45141 SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	Mission énergétique
Diagnostic amiante	A.2.L.2 2, bis rue du Chemin Vert 28210 NOGENT-LE-ROI	Diagnostic amiante avant travaux
Contrôleur technique	SOCOTEC CONSTRUCTION 5, place des Frères Montgolfier CS 20732 - Guyancourt 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES - Cedex	Missions : L + Le + SEI + Hand
Coordonnateur SPS	SOCOTEC CONSTRUCTION 5, place des Frères Montgolfier CS 20732 – Guyancourt 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES - Cedex	Niveau 3

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée et le délai d'exécution des prestations sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : règlement par mandat administratif, financement prévu au budget principal du SIVOM.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article L. 2112-2 à 4 du Code de la commande publique.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles R. 2113-7 et 8 du Code de la commande publique.

5 - Contenu du dossier de consultation

- Le règlement de la consultation (RC) et son annexe "Conditions générales d'utilisation de la plateforme de dématérialisation AWS" (commun à l'ensemble des lots),
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes,
- Le cadre de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) (un par lot),
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) (commun à l'ensemble des lots),
- Le dossier technique et architectural : CCTP (un commun et un propre à chaque lot) et plans,
- Études thermiques,
- Le rapport initial de contrôle technique,
- Diagnostic amiante avant travaux.

Le dossier de consultation des entreprises n'est pas disponible sur support papier.

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : info local (via l'AM28.org : <https://www.amf28.org>)

Les informations relatives à la dématérialisation du dossier de consultation sont annexées au présent règlement et disponibles à cette adresse : <http://marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation **au plus tard 6 jours** avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Pièces pour la candidature :

NB : le candidat postulant à plusieurs lots, fournira l'ensemble des documents de manière commune à tous les lots.

Pour présenter leur candidature, **les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, ou le **Document Unique de Marché Européen (DUME)**. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 et à R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la Commande Publique.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner.	Non
La copie du ou des jugement(s) prononcé(s) si le candidat est en redressement judiciaire.	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail.	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin).	Non
OBLIGATOIRE SOUS PEINE DE REJET : qualification RGE (reconnu Garant de l'Environnement) cette qualification est impérative car elle conditionne l'obtention de subvention.	Oui
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat.	Non

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Conformément à l'article R. 2143-13 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

À ce titre, l'attention des candidats est attirée sur le fait que le Profil acheteur du Conseil départemental d'Eure et Loir permet déjà cette possibilité si vous y disposez d'un compte. Pour plus d'informations, merci de consulter cette adresse : <http://www.aws-entreprises.com/>.

Par ailleurs, conformément à l'article R. 2143-14 du Code précité, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qu'ils ont déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat (du lot concerné) et la DC4 le cas échéant	Non mais signature électronique néanmoins conseillée
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) (du lot concerné)	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution des travaux (du lot concerné). Ce document comprendra, a minima, l'ensemble des éléments nécessaires au jugement du critère « qualité » détaillé à l'article 8.2 ci-après.	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : (via l'AM28 : <https://www.amf28.org>)

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir **deux dossiers distincts** comportant respectivement les **pièces de la candidature** et les **pièces de l'offre** définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. À ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être

placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

Compte-tenu des risques sanitaires liés au Covid-19, il n'est plus possible, à ce jour, de déposer de pli de sauvegarde en main propre dans les locaux du SIVOM.

Ce pli de sauvegarde doit donc être envoyé par La Poste par pli recommandé avec avis de réception postal et devra parvenir à destination à l'adresse suivante :

**SIVOM de Tremblay-Serazereux
9, rue de Châteauneuf
28170 TREMBLAY-LES-VILLAGES**

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature de l'acte d'engagement n'est pas exigée au stade du dépôt de l'offre mais sera obligatoirement requise au stade de l'attribution. Les candidats sont néanmoins invités à signer électroniquement l'acte d'engagement dès le dépôt de leur offre s'ils le souhaitent.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres...). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alerte sur les consultations.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Remarques :

- Une signature scannée n'est en aucun cas considérée comme une signature électronique.
- La signature d'un fichier ZIP, contenant lui-même plusieurs documents, ne vaut pas signature de chacun de ces documents.

Il est impératif de signer électroniquement tous les documents contenus dans ce fichier ZIP et qui nécessitent de l'être.

NOTE IMPORTANTE

Conformément à l'article L 2132-2 du Code de la commande publique, **depuis le 1er octobre 2018, toutes les communications et tous les échanges d'informations doivent être effectués par voie électronique, la transmission des plis par voie électronique est donc obligatoire, le papier n'est plus envisageable.**

Pensez à la signature électronique :

Dotez-vous dès maintenant de signature électronique conforme au Règlement « eIDAS » n°910/2014 du 23 juillet 2014 et à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique.

Le certificat de signature électronique doit obligatoirement être délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences de la réglementation en vigueur et référencé sur une liste disponible à l'adresse suivante :

<https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/confiance-numerique/le-reglement-eidas/liste-nationale-de-confiance/>

L'acquisition, l'installation et l'exploitation d'une signature électronique et d'un certificat d'authentification sont à la charge intégrale et exclusive du soumissionnaire.

Il vous appartient d'anticiper les délais d'obtention nécessaire, et d'en tester le bon fonctionnement suffisamment tôt pour être dans les délais.

Les candidats disposant déjà d'un certificat de type « RGS » pourront continuer à l'utiliser jusqu'à la fin de sa période de validité et devront par la suite acquérir un certificat conforme à la nouvelle réglementation.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, **la transmission par voie papier n'est pas autorisée.**

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur **situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.**

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères et sous-critères retenus pour le jugement des offres sont notés de la manière suivante :

Critères	Note
1- Qualité des prestations jugée au vu d'un mémoire technique	60 points
2- Prix des prestations (Offre moins disante/Offre à comparer) x 40 L'analyse de ce critère sera réalisée sur la base du montant global et forfaitaire porté par le candidat à l'acte d'engagement. (sans prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s)).	40 points

La valeur globale de l'offre est obtenue par addition des 2 notes précitées.

La décision de retenir une offre (sans prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s)) est prise après le classement des offres.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à rectifier son offre. Si des incohérences subsistent, les renseignements de l'acte d'engagement priment sur les montants de la DPGF.

Décomposition du critère qualité	Points
Moyens humains et matériels affectés spécifiquement au chantier.	20
Méthodologie et dispositions arrêtées par le candidat pour garantir la qualité des prestations à réaliser et respecter les délais d'exécution.	30
Principaux matériels et matériaux par corps d'état.	10
TOTAL	60

Négociation :

Le représentant du pouvoir adjudicateur (ou son délégué) pourra attribuer directement le marché au candidat répondant le mieux aux critères énoncés ci-dessus. Toutefois, s'il l'estime nécessaire, il se réserve la possibilité de négocier,

- soit avec tous les candidats ayant présenté les offres régulières, acceptables et appropriées, en application des critères énoncés ci-dessus.
- soit uniquement avec les offres irrégulières ou inacceptables pour les rendre régulières ou acceptables à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.
- soit avec l'ensemble des offres citées ci-dessus.

Ces négociations éventuelles se dérouleront dans des conditions respectueuses du principe d'égalité de traitement des candidats.

Les nouvelles offres éventuellement remises par les soumissionnaires en cours de négociation auront valeur contractuelle, quelle que soit la forme qu'elles emprunteront.

8.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent :

- **L'acte d'engagement (A.E.)** et ses annexes : daté et signé par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat, **si celui-ci n'a pas été signé dès la remise de l'offre.**

- Les certificats et attestations des articles R. 2143-5 et R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.
- Les pièces mentionnées à l'article D.8222-5 du Code du travail.
- Les certificats relatifs aux impôts et taxes (valables pour 2021 donc au 31/12/2020) accompagnés des certificats relatifs aux cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) (validité moins de 6 mois) et, le cas échéant de l'attestation de versement à la caisse des congés payés des entreprises du BTP.

Les attestations d'assurance responsabilité civile et décennale valides devront être également produites dans le même délai, si celles-ci n'ont pas été fournies avec la candidature ainsi que l'habilitation de la personne à engager la société (**Extrait Kbis** ou délégation de pouvoir).

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 5 jours ouvrés.

9 - Échanges avec les candidats

Tous les échanges effectués avec les candidats après la date limite de remise des plis seront valablement faits par courrier électronique. L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de renseigner une adresse électronique valide et pérenne.

Notamment, l'information des candidats non retenus (rejet de la candidature ou de l'offre) sera effectuée par voie dématérialisée sous la forme d'une lettre recommandée électronique, via la plateforme de dématérialisation AWS, conformément au décret 2011/144, et ce quelle que soit la modalité de remise des plis par le candidat.

L'adresse courriel utilisée sera celle du dépôt.

Attention : Afin d'assurer la bonne réception des correspondances par voie électronique, il convient de vous assurer que votre système de sécurité autorise les mails provenant de "@aws-France.com".

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : (via l'AM28 : <https://www.amf28.org>)

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif d'Orléans
28 rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 01

Tél : 02 38 77 59 00
Télécopie : 02 38 53 85 16
Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Administratif d'Orléans - Service Médiation
28 rue de la Bretonnerie
45057 ORLEANS CEDEX 01

Tél : 02 38 77 59 00
Télécopie : 02 38 53 85 16
Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr